



réussir
la
décentralisation

ECHO SPECIAL

MAI 2008

Bulletin d'informations
et d'échanges

Tél. 20 74 09 07 - Cel 96 87 93 68

RESEAU GRN DECENTRALISATION NIGER

Bulletin trimestriel - Adresse : reseaugrnd_niger@yahoo.fr

Transfert de compétences

aux communes :

Où en sommes-nous ?



Edito

En allant aux élections le 24 juillet 2004, le sceau du processus de décentralisation fut scellé après la promulgation de quelques lois sur le transfert de compétences. Ce transfert de compétence est sensé donner aux entités décentralisées les clefs de l'autonomie de gestion et de la libre administration. Ainsi candidats aux élections, électeurs, partenaires au développement, états majors des partis politiques, structures de la société croyaient au processus intégral. Quelques mois avec la mise en place des conseils communaux et la désignation des maires par leurs pairs, les opinions commençaient à changer et la question du vrai pouvoir des communes à s'autogérer devient au centre des préoccupations. Le jeu normal permet vite de comprendre les parcelles de pouvoir rétrocédé aux responsables communaux. D'aucuns cherchent le bouc émissaire du côté de l'Exécutif, d'autres s'en prennent aux responsables coutumiers notamment la chefferie traditionnelle qui

ne veut pas céder sa parcelle de pouvoir aux nouvelles « créatures politiques », une autre catégorie de personnes doigtaient les cadres de l'administration centrale car ciblés d'être dépossédés du pouvoir d'exercice de mise en œuvre des actions de développement. Pour une autre aile, les opposants au processus sont les différents ministères de tutelle techniques des activités dont les communes recevaient transfert de compétence. De tous ces soubresauts, les nouveaux élus locaux ont fondé espoir sur l'adoption des textes complémentaires afin de corriger les insuffisances qui leur faisaient obstacle, afin de dénouer le nœud.

Quatre ans jour pour jour, les décideurs communaux attendent ; à quatorze mois du renouvellement des conseils communaux, aucune lueur de changement.

Le vide institutionnel est crucial dans le domaine de la gestion des ressources naturelles où la quasi-totalité du pouvoir est détenu par l'Etat.

Face à cette situation, tous les acteurs doivent se mobiliser pour faire avancer le processus de décentralisation par le renforcement du dispositif institutionnel mais accompagné d'actions de communication. Avec la présente réunion régionale du 21 au 23 Mai à Ouaga, cadre de concertation des différents réseaux et des partenaires techniques et financier, nous espérons que les réflexions mettront l'accent sur le lobbying et l'appui aux communes afin de rendre intégral le transfert. Certes tous les quatre pays du Programme Réussir de la Décentralisation ne sont pas au même stade du processus mais les communes ont cette insuffisance en dénominateur commun comme le parviennent les échos de l'interventionnisme de l'Etat central pour apaiser certains mécontentements des responsables communaux.

Ingay Issoufou
SP Réseau GRN Décentralisation.

Il faut leur dire ce qui se passe...

La question de la reddition des comptes est l'une des principales préoccupations de tout observateur averti du processus de décentralisation en cours dans notre pays.

En effet, en dépit de toutes les campagnes d'information et d'explication qui ont précédé la mise en place de la décentralisation au Niger, beaucoup de maires continuent encore à entretenir un grand secret autour de la vie de leur commune. En tout cas, rares sont ceux qui communiquent à leurs administrés « ce qui se passe ». Ils invoquent toujours le prétexte de manque de moyens de communication ou l'analphabétisme de leurs concitoyens qui ne leur permet pas de comprendre les nomenclatures budgétaires. D'autres se cramponnent aux textes qui, pour l'essentiel, n'ont pas prévu des mécanismes « publics » de reddition de compte.

Pourtant plusieurs opportunités s'offrent aux dirigeants en vue de permettre aux citoyens d'être imprégnés des activités de la commune dont entre autres : les meetings populaires, les réunions d'informations avec les lea-

ders des populations, les messages radiotélévisés grâce aux médias locaux communautaires et/ou privés.

Ce dialogue permettra de rendre plus visible l'action des dirigeants des communes. L'information sur la gestion budgétaire est une marque de transparence, permet d'installer et/ou renforcer la confiance des citoyens et élus, suscite la participation des contribuables aux activités initiées par la commune. Le problème crucial d'incivisme fiscal auquel fait face de nombreuses communes découle en grande partie du déficit d'information et du manque d'appropriation des mécanismes budgétaires des communes par les administrés.

Aussi, beaucoup d'administrés se posent des questions sur la destination de leurs impôts et taxes. En cette période de démocratisation et de décentralisation intégrale, où le développement doit s'insuffler de la base, les décideurs doivent se convaincre qu'ils ne peuvent plus décider à la place des populations et s'en passer de leurs avis. Face à ces comportements de refus de transparence et d'implication de

la population, il est du devoir des administrés de réagir pour demander le droit aux informations relatives à la gestion communale. Un adage bien connu de chez nous ne dit-il pas que l'aveugle ne voit pas qu'on l'a vu tant qu'on ne l'a pas touché.

En s'acquittant de ce devoir de communication et de transparence, les administrateurs réussiront à briser le mur de préjugés et se mettraient à l'abri des mauvaises langues qui les mettraient au pied du mur de la gestion patrimoniale des biens communaux.

**Moussa Oumarou,
Point Focal Dosso**

Ont participé à ce Bulletin :

Ingay Issoufou,

SP Réseau GRN D Niger ;

Moussa Oumarou, PF Dosso ;

Samaila Idi Dan Bouzou

Wanacka Ibrahim ;

1.000 Exemplaires

NIN Niamey

Transfert de compétences aux communes : où en sommes-nous ?

Le processus de décentralisation intégrale amorcé au Niger avec les élections de juillet 2004 poursuit son chemin avec le cortège d'enseignements. Pour ses lecteurs, Echo a jeté un regard sur le transfert des compétences afin de voir le chemin parcouru et la marche à faire. Dans cet entretien avec M. Samaila Idi Dan Bouzou, il ressort qu'il y a encore des domaines pour lesquels le transfert bien que impérieux demeure sous silence.

Pour permettre aux lecteurs de connaître leur invité, Samaila Idi Dan Bouzou est juriste de formation, cadre au département de formation et de renforcement des capacités au Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat (HCME), vacataire à l'ENAM (Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature).

Echo : Depuis l'amorce du processus de décentralisation, quels sont les domaines pour lesquels le transfert a été intégral aux communes ?

Samaila Idi Dan Bouzou : Dans aucun domaine, le transfert n'a été intégral ; il n'est que progressif ; il n'a touché que l'éducation, la santé, l'hydraulique, les finances. Même au niveau du domaine des finances, qui constitue un secteur stratégique, les taxes rétrocédées aux communes souffrent du principe de l'unicité des caisses ; ce système impose aux communes de verser l'intégralité de leurs recettes à la Trésorerie de l'Etat. Toute sortie de fonds obéit à des autorisations des responsables financiers du département. Ce rythme, que d'aucuns qualifient de lent, est dû au souci de progressivité tient compte des capacités des communes qui ne leur permet pas de supporter toutes les charges de fonctionnement.

Le transfert de compétence ne peut fonctionner qu'avec un transfert de moyens

Autre insuffisance, c'est dans le domaine de l'hydraulique, les mini adductions d'eau potable (MAEP) sont gérées par des comités de gestion, la commune n'est pas responsabilisée ni impliquée, il en est de même des puits pastoraux, des puits villageois dont le statut n'est pas clarifié. Ce n'est qu'au moment des pannes ou des travaux d'entretien que les gestionnaires commencent à se tourner vers les communes. La question principale sera alors avec quels moyens y faire face ?

Dans le domaine de l'éducation, notamment l'enseignement de base qui relève des compétences locales, la grande partie des communes ne peut prendre en charge ce secteur car dépourvues de moyens, incapables de créer même une salle de classe.



Echo : Quels sont les domaines qui souffrent encore de transfert et qui sont ressentis avec acuité au niveau des communes ?

Samaila Idi Dan Bouzou : C'est la question des ressources naturelles qui souffre d'un mutisme de la loi créant des conflits entre les différents utilisateurs des ressources naturelles et l'on note des conflits d'intérêts entre les acteurs locaux entre les agriculteurs, entre agriculteurs et éleveurs et entre éleveurs. Heureusement que ces conflits sont gérés par des structures locales à travers les commissions foncières de base et la chefferie traditionnelle.

La commune fait ce qu'elle peut pour participer à la mobilisation des populations dans le cadre de certaines actions récupération et d'aménagement des terres dégradées ou exposées aux menaces d'érosion.

Quels sont les blocages ressentis par les différents acteurs ?

Samaila Idi Dan Bouzou : Il est important d'énumérer ces acteurs au sein de la commune que sont les agriculteurs, les éleveurs, les ONG, les associations, l'Etat, la chefferie et les élus. Pour revenir à votre question proprement dite, les blocages sont dus à l'absence des décrets d'application devant la mise en œuvre des Lois sur ces transferts de compétences.

Echo : Quelles mesures correctives préconiseriez-vous ?

Samaila Idi Dan Bouzou : Prendre des décrets d'application des Lois liées aux transferts des compétences ; l'élaboration d'un cadre général des collectivités (législatif et juridique) qui serait applicable avec les nouveaux conseils (après les élections de 2009) ; la libération des fonds d'appui à la décentralisation et de péréquation (3,5 millions par commune rurale) ; la clarification des attributions des institutions de la décentralisation.

Quel appel lancerez-vous ?

Samaila Idi Dan Bouzou Il faut une adoption rapide des textes d'application sur le transfert à l'endroit de l'Etat (Ministères des différents domaines concernés : éducation, santé, finance, hydraulique, environnement) ; les collectivités doivent bousculer l'Etat à adopter ces textes ; à l'endroit des partenaires, je suggère un appui technique, matériel et financier plus accru aux collectivités ; l'endroit des responsables communaux, plus de rigueur des maigres ressources financières ; enfin je demande à la population d'avoir un amour pour leur commune, le développement de la commune est l'affaire de toute la population et non des seuls élus.

Interview réalisée par Ingay Issoufou

Genre et décentralisation : Les femmes demandent leur implication dans le secteur économique privé

Le 13 mai, à l'unisson sans distinction de partis politiques, de centrales syndicales, donc tout clivage politique mis de côté, les femmes ont célébré la journée commémorative de la Femme Nigérienne. L'origine de la date remonte en 1990 lors des préparatifs de la Conférence Nationale Souveraine quand les femmes, au regard de leur effectif majoritaire dans la population, de leur contribution aux activités socio économique, de construction nationale, ne se retrouvent qu'avec une place. Cela leur paraissait une injustice à corriger et cela à jamais. Voilà l'historique de la commémoration de la date.

Pour l'année 2008, pendant une semaine, les femmes ont mis les bouchées doubles à



Niamey pour faire de cette journée historique un succès éclatant avec le soutien de la Ministre en charge de la Promotion de la Femme. La mobilisation au défilé permet ce jour de faire les constats suivants : l'intégration des femmes dans les corps militaires et paramilitaires en nombre croissant, très spécifiquement leur intégration dans le corps des Forces Nigériennes d'Intervention et de Sécurité (FNIS), jadis considéré comme l'apanage des hommes ; la mobilisation des associations féminines à participer massivement à l'impo-

sant défilé par le nombre drainé, le lobbying mené par les associations féminines et les organisatrices à faire participer les hauts responsables de la République avec en tête le Président de la République. Comme fruit du combat des femmes appuyées du lobbying des structures de la société civile,

la défense de la loi sur le quota est



devenue une réalité visible avec la croissance du nombre des femmes

à l'Assemblée Nationale, au Gouvernement, aux Directions nationales. A travers le thème de la 18ème journée inscrit sous « encourager l'initiative privée chez la femme », les femmes marquent une offensive envers le secteur économique moderne à travers lequel elles entendent contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ménages.

Dans les prochains numéros, *Echo femmes* entend suivre pour ses lecteurs cette question d'intégration massive des femmes dans les instances stratégiques et leur promet des données statistiques accompagnées des interviews des officiels et/ou

responsables de structures féminines.

AMAN IMAN « L'eau c'est la vie »

L'eau est une denrée précieuse au Sahel, mais elle est comme de l'or dans l'Aïr, cette zone désertique du Niger. Sa rareté fait que sa recherche mobilise toute la famille et guide la répartition des tâches aux membres de la famille. Une fois la corvée terminée, chacun retrouve sa quiétude sachant que le plat quotidien est garanti, les apéritifs seront servis et les animaux mis à l'abri de la désertion. A travers cet article de notre collègue du point focal d'Agadez, nous comprenons la place qu'occupe le travail de recherche de cette boisson et cela devrait attirer l'attention du voyageur nanti, habitué aux robinets inépuisables, que durant le séjour dans l'Aïr, dans les campements, l'usage de l'eau est fait sous haute surveillance et de manière très rationnelle. Il est aussi un appel envers les décideurs à revoir leur vision du développement de la commune en prenant en compte les préoccupations des populations nomades.

La famille nomade se mobilise.

Tôt le matin, après avoir accompli ses prières matinales, pris ses trois verres de thé devant sa tente le chef de famille procède à une répartition des tâches au sein des membres afin de se procurer cette denrée vitale qu'est l'eau.

Ainsi pour cette journée, le père

et la mère devraient aller au puits et Ghaïcha, la plus âgée des filles dans la concession a reçu la mission d'assurer le plat des membres de la famille. Le point d'eau qui est un puits traditionnel réhabilité avec l'appui des touristes ayant séjourné dans la localité et qui se sont mobilisés en « Amis des nomades » est situé à environ deux kilomètres du campement de Ouhmoudou. Ce qui exige une longue marche et un réveil très matinal au regard de la fréquentation du puits qui servait à abreuver les animaux des campements environnants, fournir l'eau de boisson humaine et ravitailler tous les passants, éleveurs et voyageurs en transit pour l'étranger.

Le père transporte la puisette, la corde et la poulie, la mère se charge de suivre trois ânesses auxquelles sont accrochées des outres.

Aghali, Ahmad et Rhissatan âgés respectivement de quinze, onze et huit ans sont chargés de conduire les bêtes d'exhaure et le restant du troupeau au pâturage avant d'aller à l'abreuvement. Arrivé au puits, Ouhmoudou et les siens n'ont trouvé qu'une seule famille qui venait juste de détalé son matériel de puisage. Ce jour-là, il est arrivé à un moment où le niveau de la nappe phréatique est relevé, l'eau est en abondance et avec moins de sollicitation. Rappelons que l'accès à ce puits est équitable et que la priorité est au premier arrivant sur les lieux ; les poulies sont en fer grâce à la réhabilitation des bonnes volontés citées ci haut.

Aghali, le plus solide des frères aide le père à prendre la puisette du bord du puits à l'abreuvement, Ahmad, perché sur un dromadaire avec son harna-

chement spécial pour la circonstance, est chargé de conduire cet animal de trait et Rhissatan, armé d'un bâton, est affecté à l'abreuvement pour empêcher aux animaux voisins de ne pas s'infiltrer dans le troupeau familial. La mère, munie d'une calebasse, devrait faire le plein des outres à la fin d'abreuvement du troupeau. Elle avait aussi avec elle un filtre qu'elle plaçait à l'orifice de l'outre et cela pour éviter de faire passer les objets en suspension et autres impuretés dans l'eau. Ces filtres ont aussi été distribués par les équipes de touristes de passage pour lutter contre le verre de Guinée. Après trente minutes de puisage, Fatimata s'approche de la margelle et parla à Ouhmoudou pour lui signifier que les outres sont



pleines et que sa mission est accomplie et qu'elle devrait temporairement se retirer. Mais avant de le quitter, le mari murmura quelques phrases accompagnées de geste la main droite qui se termina par un sourire, c'était la dernière consigne de faire traire du lait frais pour servir l'équipe de terrain. Trente minutes plus tard, comme autorisés, les animaux de Ouhmoudou arrivèrent dans un nuage de poussière et ce fut alors au tour de Rhissatan de les orienter vers les abreuvoirs pleins. Ces animaux sont autorisés à s'abreuver par groupe de 5 à 10 têtes pour les petits ruminants et 1 à 5 pour les gros ruminants. Après l'abreuvement du premier groupe, Fatima se dirigea, gourde à la main vers quelques brebis pour honorer les consignes de son mari. En peu de temps le récipient est déjà plein. Avec le wouhouhou de Aghali, le travail de cette journée au puits est terminé. Le lait est servi pour compenser l'effort fourni et redonner la vigueur à l'équipe avant de retourner au campement. En observant une petite pause, l'équipe fait une retraite derrière un buisson pour se servir et cela en respect de la coutume qui interdit de manger publiquement.

Après l'abreuvement de tous les animaux, les enfants les reconduisent au pâturage, un endroit situé non loin du campement mais fourni en pâturage et ce n'est qu'au coucher du soleil que Rhissatan devrait les ramener à la maison.

La mère, aidée par les enfants, chargea les outres sur les ânesses et les reconduisit à la maison. Le ravitaillement fait servira à la famille pour deux jours et d'où la provision devrait être gérée avec rigueur. Tous de la famille le savent, aucune utili-

sation exagérée n'est tolérée, toute ponction des outres se justifie pour des besoins impératifs. Dans le cadre de cette gestion rigoureuse, les ablutions à sec pour accomplir les cinq prières de la journée (obligation religieuse) sont très fréquentes dans les campements nomades.

Arrivée à la maison, la mère sert à manger aux bras valides et met à la disposition de l'aîné Aghali des braises pour la préparation du thé. Après avoir servi les trois verres de thé à chaque membre de famille majeur, le père ordonne aux enfants d'aller organiser les activités culturelles (jeux, tindé..) ou aller chez les vieux (hommes ou femmes selon leur disponibilité et humeur du campement suivre des contes ou des légendes. A

travers ces contes et/ou légendes, les jeunes découvrent les secrets ancestraux, le pouvoir, l'héroïsme, l'honneur, la dignité, la retenue (achak).

Il faut noter que cette recherche d'eau rencontre souvent des sérieux problèmes.

Certains nomades n'ayant pas leur puits traditionnel personnel sont obligés d'attendre jusqu'à ce que le propriétaire du puits finisse l'abreuvement de ses animaux. L'attente peut être longue selon la taille du troupeau.

Souvent cette eau est payante en espèce ou échangée contre quelques têtes d'animaux.

Les puits publics, comme celui réhabilité par les « Amis des nomades », en nombre réduit regorge d'une concentration des nomades ; cela l'eau difficilement accessible.

Un de problème pas de moindre qui pointe à l'horizon chez ces nomades est lié à leur déplacement, leur mobilité entre les communes. Ils sont considérés comme des étrangers dans ces communes et n'ont pas facilement accès à certaines ressources notamment l'eau.

L'eau, ressource précieuse est vitale demeure rationnellement gérée par les nomades car elle n'est utilisée que dans la consommation, boisson (humaine et animale), rarement utilisée dans la lessive, construction

Si l'accès à l'eau potable fait partie des objectifs du millénaire, il est important que tous, décideurs politiques, responsables des institutions, des ONG travaillant sur la question de l'eau, responsables municipaux inscrivent dans les axes prioritaires des communes, la dotation en ouvrages hydrauliques en qualité et quantité suffisante ou de grande capacité à mesure de répondre aux besoins des populations. Ceux qui ont choisi de vivre loin des champs, des agglomérations pour éviter les dégâts et contraints d'y rester pour la satisfaction des animaux en pâturage abondant, doivent être inscrits dans les planifications communales

Par
Ibrahim WANAKA
PF RGRN/D Agadez

La salubrité dans les communes

Privilégier la sensibilisation des populations pour une salubrité pérenne des communes

La question de la salubrité est une préoccupation au sein de nos communes, en l'occurrence celles urbaines. Des tonnages importants de déchets sont produits chaque jour et drainés hors des concessions, souvent déversés dans des lieux publics exposant les citoyens à des maladies de toutes sortes. Les caniveaux sont dans certains cas victimes du trop plein et constituent aujourd'hui des dépotoirs par excellence de toute sorte d'immondices. Les rues pavées ou bitumées sont quotidiennement victimes d'ensablement et d'envahissement des ordures et autres branchages issus des élagages des arbres d'ombrage et/ou d'ornement. Les ensablements sont d'origines diverses. Au sahel, les vents forts ascendants charrient de grande quantité de sable en saison sèche. Avec la saison hivernale, ce sont les pluies torrentielles qui prennent la relève et



engloutissent souvent de grandes parties des chaussées et dans d'autres cas sont sources de dégradation des routes car emportant une partie des abords. Cette situation a comme conséquences les multiples accidents ; des coûts onéreux de réparation et d'entretien des infrastructures routières.

Aujourd'hui il faut le reconnaître que certaines de ces communes ne sont pas restées les bras croisés devant ce phénomène d'insalubrité ; des actions sont engagées pour assurer une bonne visibilité de certaines artères et d'autres points névralgiques comme les abords des centres de santé, les écoles, les marchés, certains services administratifs de standing, les mosquées et points de ventes d'alimentation.

Pour preuve, dans les communes de Niamey, des manœuvres temporaires sont recrutés pour l'entretien permanent de certaines artères de la capitale. Ils travaillent quotidiennement, armés de balais, de pelles, de pioches, de brouettes entraînant d'écurer le sable avec toute l'ardeur et la ferme conviction de gagner leur pain mais d'entretenir les endroits qui leur ont été affectés. Des équipes de supervision contrôlent l'assiduité et la qualité des travaux.

Ce qui est déplorable, c'est ici le comportement des communaux qui n'ont pas de pensée pour les investissements faits pour cette salubrité. Ces comportements nuisibles à la salubrité ont pour noms :

création des garages informels avec évacuation des produits de vidange sur les trottoirs et enfouissement des pneus usés dans les caniveaux ; transformation des chaussées et trottoirs en lieux de lavage des véhicules provoquant et accélérant la dégradation des routes construites pourtant à grands frais malgré l'état de pauvreté qui caractérise le pays ; déversement des matériaux de construction (banco, sable, gravier, reliquat de béton, ordures de briques démolies) devant les portails débordant sur la chaussée ; entassement des branchages et résidus d'élagage des arbres d'ombrage, des arbustes fleurs ; déversement de fumier d'assolement de la verdure externe et interne des maisons, terrassement des devantures des maisons avec du sable fin mais très mouvant qui submerge les chaussées ; écurage des caniveaux jouxtant les concessions avec dépôts des immondices pendant

un long délai faisant que ces déchets envahissent la chaussée et l'entretien devient du domaine de la municipalité ; déversement des eaux usées souvent accompagnées des restes d'aliments sur les chaussées par les populations ; déversement de sable d'ameuble-

ment aux devantures des maisons et mosquées mais drainé sur les chaussées par l'action des vents, des eaux de pluies ; du maniement des véhicules qui amorcent les chaussées. Ce qui est curieux, cette insalubrité est implantée aux abords des maisons de haut standing où habitent les instruits ayant des notions sur l'importance de l'hygiène sur la santé, là où sont implantées les infrastructures modernes d'évacuations des égouts et immondices. Alors quelle est la situation des quartiers « périphériques » mal lotis et surpeuplés ?

Avec le pullulement des moyens de communication médiatique (radios et télévision de proximité), les appareils de sonorisation pouvant favoriser la transmission des messages auprès des riverains et des usagers des artères urbaines, le problème persiste voire s'empire. Les responsables municipaux doivent changer de stratégie. C'est pourquoi nous leur proposons une sensibilisation des différents acteurs par y pallier. Les leaders des quartiers doivent recevoir des modules qui doivent les responsabiliser dans l'entretien constant des quartiers et des infrastructures. Quant aux riverains immédiats que sont les vendeurs et propriétaires des différents étalages aux abords des

routes, ils doivent cultiver un comportement responsable. Les transporteurs des matériaux doivent être contrôlés afin d'éviter le déversement anarchique des ordures au passage. Aux propriétaires des maisons, le droit de bénéficier de sa devanture pour déposer les matériaux de construction ne donne pas droit de les laisser submerger les voies.

Des débats radiophoniques intenses doivent être organisés avec des personnes maîtrisant la question ; des reportages télévisés doivent être constamment diffusés.

Avec une telle stratégie, l'on pourra alléger aux municipalités les charges d'entretien des artères intra urbaines.

Quoi faire ? Les élus ont pris des engagements d'améliorer la gestion dont entre autre l'entretien des infrastructures routières ; au sein des communes sont recrutés des agents de la police municipale ; des radios communautaires sont installées, certaines au centre des communes ? Quelle utilisation en fait-on de toutes ces ressources humaines, matérielles ? Beaucoup d'ONG se sont constituées et ont négocié des moyens auprès des partenaires techniques et financiers, malheureusement la situation de délabrement perdure.

A l'unisson, ces structures et usagers doivent prendre la situation en tant que priorité dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des populations par : la mise en place des comités de salubrité par secteur qui impliquent les riverains immédiats des espaces ; la mise en place d'une stratégie de communication par une utilisation rationnelle des médias de proximité ; l'organisation des débats d'évaluation de l'état de salubrité auxquels doivent prendre part les responsables municipaux ; l'institutionnalisation des prix des quartiers et/ou secteurs qui se sont distingués accompagnés de retransmission radiotélévisée ; la suspension temporaire voire le déguerpissement des commerçants polluant certains quartiers/et ou secteurs après concertation des comités de quartiers et/ou secteurs et des services de santé ; la réglementation des lieux de lavages des véhicules ; poursuivre le recrutement de la main d'œuvre en lui conférant le droit de dénoncer les mauvais usagers au service la municipalité ; rappeler constamment les règles de salubrité.

Certes on ne change pas le comportement des populations comme on change le fusible d'une maison, mais les acteurs intervenant dans le processus de décentralisation, doivent grandement ouvrir les portes aux réflexions. Pour ceux qui viennent des pays industrialisés ou ayant longtemps séjourné dans ces pays, peuvent nous renseigner, comment est-on arrivé aux changements des mentalités et le développement du réflexe de gestion des ordures ménagères ?

En lançant le débat, le Réseau GRND Niger entend contribuer à la gestion de l'insalubrité dans les jeunes communes.

Ingay Issoufou

La problématique de l'eau dans les régions du fleuve du Niger

Point d'unité de neuf pays africains à savoir : la Guinée, le Mali, le Niger, le Bénin et le Nigeria (cours principal), le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Tchad (les affluents), cette potentialité naturelle est menacée par de nombreux fléaux qui compromettent sa survie dans une courte échéance.

Une des richesses naturelles du Niger, le fleuve Niger traverse le pays dans sa grande partie occidentale d'Ayorou à Gaya sur une distance de 550 kilomètres

Plusieurs activités sont menées grâce à l'eau du fleuve dont le maraîchage, la production agricole à partir des aménagements hydro agricoles, la pêche, le transport.

Dans le quotidien des populations, les riverains font une utilisation domestique de l'eau durant toute l'année. Ces usages concernent la lessive, la vaisselle, la consommation humaine et animale.

Dans le cadre de la consommation humaine, l'eau est directement prélevée du fleuve et utilisée dans l'alimentation pour beaucoup de ménages sans traitement préalable. Au regard des déchets rejetés dans le lit du fleuve, l'on doit s'interroger sur les risques auxquels s'exposent les consommateurs.

Au plan environnemental, l'ensablement est une menace à la survie du fleuve. Malheureusement certains maraîchers saluent le tarissement du lit du fleuve qui constitue pour eux une source d'activités génératrices de revenus.

Au Niger, beaucoup de réflexions sont menées dans le cadre de la gestion rationnelle des ressources naturelles. Le fleuve faisant partie de ces dites ressources est au centre des

réflexions entre les pays qui le partagent directement et/ou indirecte-



ment. Comme actions de protection, il faut noter les actions de récupération des terres initiées à Bougoum en vue de stabiliser les terres en amont qui accentuent l'ensablement du fleuve, la fixation des dunes par la confection des banquettes dans le cadre du Programme de Lutte Contre l'Ensablement (PLCE). Avec le processus de décentralisation, la ques-

tion des ressources naturelles, y compris la gestion du fleuve et des ressources environnantes est de la compétence de l'Etat central. Mais l'accès, l'utilisation des ressources autour du fleuve par les populations riveraines doit impliquer les communes. Cette implication au niveau communal pourra permettre le suivi du respect des réglementations d'accès, d'utilisation et limiter les risques de pollution. Ces réflexions d'implication des communes doivent

être entreprises dans toutes les communes du bassin du fleuve. A l'image d'une rencontre des Chefs des Etats du Bassin du Niger, il pourra y avoir une similaire rencontre des communes du bassin du Niger qui sera appuyée par les structures de la société civile oeuvrant dans la question des ressources naturelles.

Présentation de l'Ong AGIR

L'ONG AGIR est une des ONG membres du point focal de Dosso. Elle assure la visibilité du réseau sur sa plaque. Créée par Arrêté ministériel N° 166/MI/AT/DAPJ/SA, du 15 mai 1998, AGIR a une implantation géographique d'envergure nationale avec son siège à Niamey.

Depuis avril 2001, elle a installée une antenne dans la Commune Urbaine de Dosso.

Fonctionnement de l'ONG

A l'échelle nationale, deux organes essentiels assument la direction de l'ONG :

- L'assemblée générale qui se réunit au moins une (1) fois l'an,
- Le bureau exécutif national qui se réunit au moins deux (2) fois l'an.

Philosophie et domaines d'intervention

- La philosophie

L'ong agir est une jeune organisation qui vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations. Ses moyens sont assez limités mais ses membres sont animés d'une grande volonté et d'un engagement à réussir. Ainsi, AGIR privilégie une approche pragmatique et opérationnelle tenant compte des aspirations profondes des bénéficiaires des actions.

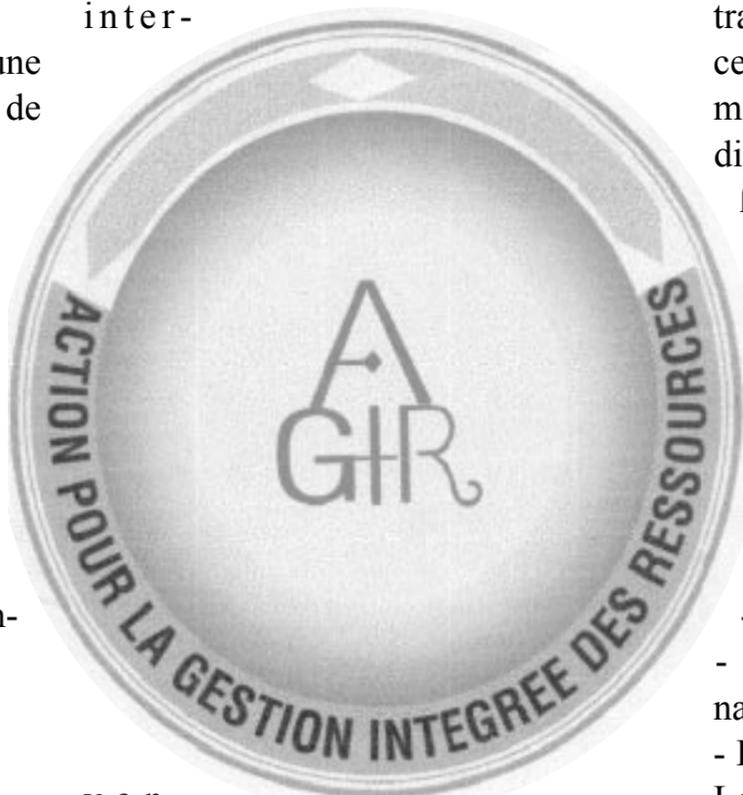
Tout en reconnaissant la nécessité pour tous les acteurs de développement de se concerter, voire s'associer pour donner des réponses conséquentes aux multiples problèmes des populations, AGIR compte d'abord et surtout sur ses propres forces. C'est ce qui l'a conduit à se doter sur fonds propres d'un minimum d'équipement.

Dans toutes ses actions AGIR a toujours privilégié la démarche participative tenant compte des aspects genre avec les bénéficiaires des opérations. Elle accorde également une place de choix à l'analyse de l'environnement

institutionnel avant toute intervention.

En effet, la zone d'intervention du partenaire constitue une arène où se passe une série d'actions de développement avec plusieurs acteurs tant étatiques que privés.

Avant toute intervention



ven-

tion, AGIR tient toujours compte de ces intervenants (étatiques, privés et autres). Cette approche permettra de s'enquérir des actions qu'ils mènent ainsi que les conséquences qu'elles peuvent avoir dans la conduite des opérations.

Cela permettra une meilleure connaissance de la dynamique locale et une meilleure prise en compte des expériences pouvant être valorisées dans le cadre de ce processus d'accompagnement des communautés.

Les leaders d'opinion des différentes communautés ne sont pas ignorés car ils jouent un rôle symbolique et moral dans les relations sociales.

Leurs positions et la considération dont ils font l'objet leur donnent une grande influence au sein de la société.

Leurs opinions sont déterminantes dans l'appréciation de toute action dans leur milieu. En tant que personnes influentes, ces leaders sont identifiés, approchés et sensibilisés pour qu'ils agissent de manière positive dans la conduite

des actions initiées.

- Domaine d'intervention :

Dans l'ensemble agir est prête et peut intervenir dans tous les domaines de la vie socioéconomique où elle dispose de compétences humaines :

β Développement communautaire : à travers un appui susceptible de renforcer les capacités des populations à mieux gérer les ressources dont elles disposent.

β Développement rural : à travers des appuis dans les domaines suivants :

- , Protection de l'environnement et lutte contre la désertification ;
- , Formations diverses pour le renforcement des capacités :

- Appui à l'organisation en ocb,
- vie associative,
- gestion des conflits,
- décentralisation,

- gestion des infrastructures communautaires,

- Éducation civique ;

Les ressources :

Les ressources financières de l'ong proviennent essentiellement de :

- cotisation des membres,
- produits de ses activités,
- Vente des cartes.

En terme de ressources humaines, l'ong dispose en ce moment et en permanence, de : quatre (4) animateurs de terrain, deux personnes ressources,

- une secrétaire,
- En outre les membres fondateurs mettent leurs compétences bénévolement à la disposition de l'ONG.

Quant aux moyens matériels ils se composent :

- un (1) véhicule tout terrain ISUZU,
- quatre (4) motos
- un (1) micro-ordinateur,
- un (1) bureau (location) sis route gaya à Dosso,
- un (1) bureau (location) à Loga,
- un (1) bureau (location) à Maradi,
- un (1) bureau (location) à Gaya,
- des équipements de terrain (lits de camps, matelas).